

Macron réintégrera les soignants non vaccinés... à la Saint-Glinglin !

écrit par Christine Tasin | 2 mai 2022

... "Quand on ne sera plus en phase aiguë, on le fera"

→ Emmanuel Macron envisage la réintégration des soignants non-vaccinés



💬 "Quand on ne sera plus en phase aiguë, on le fera"

➡ Emmanuel Macron envisage la réintégration des soignants non-vaccinés



Je supporte de moins en moins sa gueule de dictateur, sa voix faussement suave, son ton mielleux quand il est filmé pour parler de ceux qu'il emmerde...

□ *"Quand on ne sera plus en phase aiguë, on le fera"*

□ *Emmanuel Macron envisage la réintégration des soignants non-vaccinés pic.twitter.com/NHR550KL10*

– BFMTV (@BFMTV) [April 29, 2022](#)

On admirera la dialectique du pourri...

-D'abord, la seule raison qui lui vient à l'esprit pour ne pas réintégrer les non vaccinés serait... que ce serait injuste pour ceux qui se sont fait vacciner. Une fois de plus il nous

traite comme des gamins qui étaient privés de dessert parce que pas sages à qui on ne pourrait pas pardonner car ce serait injuste pour les frères et soeurs sages ! Authentique.

–Ensuite, devant son interlocuteur qui ne lâche pas le morceau, Macron botte en touche courageusement “c’est pas moi, c’est pas moi, c’est le Conseil scientifique”. Mais en même temps, il ne proteste pas devant le mot “sanction” utilisé par son interlocuteur, il ne nie pas. Qui ne dit mot consent... Macron confirme qu’il s’agissait bien de punir et non de préserver la santé de qui que ce soit. “c’est bien une sanction”.

Voilà, le licenciement des soignants non vaccinés n’est pas une mesure prophylactique, c’est juste un règlement de compte, c’est juste pour punir ceux qui ne se mettent pas à genoux devant les élucubrations mortelles de Macron et de son “conseil scientifique” qui pue l’obscurantisme et Big Pharma.

On l’avait compris puisqu’il aurait suffi aux soignants d’être testés 1 ou 2 fois par semaine pour être assurés qu’ils n’étaient pas contaminants alors que les vaccinés, non testés eux, soignants comme malades ont pu circuler comme ils ont voulu à l’hôpital et contaminer hardi tiens bon autrui et notamment les malades !

Enfin, l’excuse bidon de la disparition de la “phase aigüe” qu’il faudrait attendre... si on était en phase aigüe, il y a beau temps qu’ils auraient imposé à nouveau masque, pass vaccinal, vaccin et compagnie.

Je ne sais pas pourquoi, j’ai l’impression que la phase aigüe va reprendre après les législatives !!!

D’ailleurs, même BFM le dit, la baisse des contaminations se confirme... C’est bien la preuve qu’on n’est plus en phase aigüe, non ? Bon, on sait qu’il dit n’importe quoi et qu’il

ne s'agit que de faire croire aux vaccinés qu'ils ont eu raison de se faire vacciner, malgré l'inefficacité du vaccin, malgré les effets secondaires, malgré les morts (parlez-en aux parents qui ont perdu leur gosse et ont créé verity-france !

Macron pourri, chaque jour davantage.

Covid-19: la baisse des contaminations se confirme <https://t.co/q2uL5t95Bz> pic.twitter.com/rhm31ldvCV

– BFMTV (@BFMTV) [May 1, 2022](#)

En déplacement dans les Hautes-Pyrénées le 29 avril, le président de la République a expliqué qu'il envisageait une réintégration des personnels suspendus car non vaccinés contre le Covid-19 quand la «phase aiguë» sera, selon lui, passée.

Les soignants suspendus pour avoir refusé de se faire vacciner contre le Covid-19 bientôt réintégrés ? Interrogé à ce sujet par un homme lors d'un déplacement à Barbazan-Débat (Hautes-Pyrénées) le 29 avril, Emmanuel Macron n'a, semble-t-il, pas fermé la porte à cette éventualité, sans toutefois annoncer de calendrier précis.

«*Quand on ne sera plus en phase aiguë, on le fera*», a lâché le président de la République, ajoutant : «*Mais vis-à-vis des autres soignants qui se sont fait vacciner [et] qui ont fait l'effort aussi déontologique qui a été porté par les ordres médicaux, on ne peut pas alors qu'il y a encore des cas, les réintégrer tout de suite, mais on le fera.*»

«*C'est une sanction déontologique ce n'est pas une raison scientifique en fait ?*», lui demande alors l'homme. «*C'est une*

décision qui a été prise par le Conseil scientifique et le comité scientifique qui a ensuite été portée par les ordres médicaux», répond alors le chef de l'Etat.

Questionné en mars dernier sur la possibilité de réintégrer les soignants non vaccinés contre le Covid-19, Emmanuel Macron avait semblé inflexible, expliquant qu'«à court terme, le gouvernement ne va pas enlever l'obligation vaccinale [pour les soignants]».

Environ 15 000 soignants n'ayant pu fournir une preuve de leur vaccination contre le Covid-19 [ont été suspendus sans salaire depuis le mois de septembre dernier.](#)

<https://francais.rt.com/france/98209-quand-on-ne-sera-plus-phase-aigue-macron-evisage-reintegration-soignants-non-vaccines-covid-19>